

Séance du : 14 septembre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/09/203

Dates Convocations 08/09/2026	Le quatorze Septembre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 08/09/2026	<u>PRESENTS 25</u> : Patrice BERNARD, Vincent ROIRAND, Bernard NOURY, Jacqueline TURBE, Mathieu RIOU, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Corinne ROUET, Yannick RIVALIN, Fabien DULON, Sébastien GAUTIER, Leslie DOUX, Manon PLESSIS, Christine LE BRIS, Marika ANDRÉ, Louis DUPONT, Maryline SAUVADET, Joanna BURGAUD, Eddy LAURENT, Christophe DUPONT, Benjamin RATOUIT, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	<u>PROCURATIONS 01</u> : Virginie GIRARD à Corinne ROUET
- en exercice	<u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD
- présents	<u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
- procuration	
- absents	

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME : EGLISE NOTRE DAME DU PORT

Rapporteur : Louis DUPONT

La commune souhaite engager des travaux de rénovation en lien avec le diagnostic sanitaire sur l'Eglise Notre Dame du Port. Ces travaux se dérouleront en plusieurs étapes et seront effectués sur plusieurs années.

Cette demande d'autorisation d'urbanisme concerne :

- La reprise partielle ou totale « à l'identique » des couvertures tuiles et ardoises.
- La réfection partielle des enduits.
- La réfection de l'étanchéité du clocher y compris couverture en cuivre.
- le remplacement de certaines menuiseries extérieures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles Article R421-17 à R421-17-1(sous-section 1 : travaux et changements de destination soumis à déclaration préalable)

Considérant que par leur nature, les travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Considérant qu'il convient de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (26 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame du Port, au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt, à l'obtention de l'autorisation susvisée et tout acte s'y rapportant.

L'Ile d'Yeu, le 16 septembre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
M. Patrice BERNARD



Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
16 sept. 2026